



**OEA**

Plus de droits pour plus de personnes

# MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)

Rapport d'évaluation sur les politiques  
en matière de drogues

*ÉVALUATION INTÉGRALE*

## Résumé Continental

Commission Interaméricaine de lutte contre l'abus des Drogues (CICAD)  
Secrétariat à la Sécurité Multidimensionnelle (SSM)

**2025**

Fondé sur les résultats  
des rapports nationaux  
d'évaluation 2024





**Secrétariat exécutif de la  
Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)  
RÉSUMÉ CONTINENTAL 2025 DU  
MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)  
ÉVALUATION INTÉGRALE  
(Fondé sur les résultats des rapports nationaux d'évaluation 2024)**

Au cours de l'année 2024, les États membres<sup>1</sup> de l'Organisation des États américains (OEA) ont fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM), conformément aux mises à jour soumises à propos des trois précédentes évaluations thématiques annuelles, quant à leur degré de conformité aux actions prioritaires de tous les domaines décrits dans le Plan d'action continental sur les drogues 2021-2025 établi par la CICAD.<sup>2</sup>

Les résultats de cette évaluation intégrale indiquent que des progrès notables ont été réalisés à l'échelle continentale, un nombre important d'actions prioritaires ayant maintenu ou augmenté leur taux de conformité au-dessus de 50 %, dont :

Renforcement institutionnel

- Compilation et utilisation de données probantes pour servir de base à l'élaboration et la mise à jour des politiques et/ou stratégies nationales en matière de drogues.
- Adoption de mesures alternatives à l'incarcération pour les crimes mineurs non violentes liées à la drogue.

Mesures de prévention, de traitement et de soutien au rétablissement (réduction de la demande)

- Établissement et/ou mise en œuvre, le cas échéant, de mécanismes de coordination avec la société civile, les institutions universitaires et de recherche et d'autres acteurs sociaux pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réduction de la demande.
- Mise en œuvre de programmes de formation continue basée sur les compétences, en collaboration avec les institutions universitaires et autres organisations spécialisées.

Mesures de contrôle et de lutte contre la culture, la production, le trafic et la distribution illicites de drogues et pour lutter contre leurs causes et conséquences (réduction de l'offre)

- Amélioration des capacités nationales de détection et d'analyse des nouvelles substances psychoactives (NSP), en mettant des ressources et des outils à la disposition des responsables chargés de ce domaine.
- Mise en œuvre, conformément aux principes constitutionnels de chaque pays, de mesures législatives et réglementaires visant à faciliter la saisie, la confiscation et la gestion des biens, instruments ou produits des activités illicites liées à la drogue.

---

<sup>1</sup> États membres de l'OEA ayant participé à l'évaluation 2024 : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas (le Commonwealth des), Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique (le Commonwealth de la), El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération de), Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

<sup>2</sup> [http://www.oas.org/fpdb/press/Hemispheric\\_Plan\\_of\\_Action\\_on\\_Drugs\\_2021-2025\\_ENG-\(1\).pdf](http://www.oas.org/fpdb/press/Hemispheric_Plan_of_Action_on_Drugs_2021-2025_ENG-(1).pdf)

### Recherche, information, suivi et évaluation

- Promotion et diffusion des bonnes pratiques et partage de données d'expériences réussies en matière de recherche entre les États membres.
- Développement de systèmes d'information sur les traitements de la toxicomanie, qui enregistrent le nombre de patients traités, le diagnostic, les antécédents cliniques et les informations disponibles sur les résultats des traitements.
- De plus, un pourcentage élevé de pays se conforme partiellement à l'établissement et au renforcement de réseaux nationaux d'information sur les drogues, qui assurent une surveillance à long terme, tandis que plus de la moitié des pays ont établi des systèmes d'alerte précoce. Ces derniers incluent un large éventail de méthodes de recherche et de sources d'information, pour répondre rapidement aux nouvelles menaces.

### Coopération internationale

- Promotion de la diffusion des bonnes pratiques et de l'échange de données d'expériences réussies en matière de recherche, entre les États membres et entre ceux-ci et les organisations internationales.
- Renforcement de la coopération régionale et internationale entre les autorités compétentes pour enquêter et poursuivre les crimes liés à la drogue.

Les rapports nationaux<sup>3</sup> soulignent néanmoins que des efforts supplémentaires doivent être déployés dans les domaines suivants :

- Le taux de non-conformité le plus élevé (56 %) en matière de renforcement institutionnel est lié à un **manque de participation des entités du secteur privé à l'élaboration d'approches novatrices dans la mise en œuvre des politiques ou stratégies nationales relatives aux drogues**. De même, un pourcentage important (41 %) de pays indique une **mise à disposition insuffisante de ressources financières adéquates et d'autres ressources nécessaires à l'exécution des politiques et programmes des drogues**.
- En ce qui concerne les mesures de prévention, de traitement et de soutien au rétablissement (réduction de la demande), 52 % des pays **n'ont pas réalisé d'évaluation de situation visant à déterminer les besoins de formation des prestataires de services de prévention, d'intervention précoce, de prise en charge, de traitement, de réhabilitation, de rétablissement et d'intégration sociale**. Par ailleurs, 67 % **n'ont pas mené d'évaluation des besoins et de l'offre de services de prise en charge, de traitement et de réinsertion**, aux niveaux national, régional et local.
- Concernant les mesures de contrôle et de lutte contre la culture, la production, le trafic et la distribution illicite de drogues et pour lutter contre leurs causes et conséquences (réduction de l'offre), 72 % des pays **n'ont pas développé d'approches réglementaires innovantes afin d'améliorer les contrôles nationaux sur les opioïdes synthétiques à usage non médical et les NSP**. De plus, 63 % **n'ont pas adopté de mesures de formation afin de garantir un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques**.
- En matière de recherche, information, suivi et évaluation, 66 % des pays **n'ont pas établi ou renforcé de tribunes de concertation dans lesquels les chercheurs peuvent présenter leurs résultats aux autorités**, et un pourcentage non négligeable (47 %) de pays **ne mène pas d'évaluation ou de suivi de l'impact et des résultats des programmes de traitement et de prévention en utilisant des méthodologies scientifiques pour mettre à jour les programmes sur la base de ces résultats**.
- Dans le domaine de la coopération internationale, 53 % des pays **n'ont pas adopté de lois nationales et/ou de mesures administratives pour mettre en œuvre plus complètement les obligations établies dans les conventions internationales relatives au problème mondial de la drogue**.

Mars 2025

---

<sup>3</sup> <https://www.oas.org/ext/en/security/mem/type/1?category=15#7398>





OEA | CICAD



Organisation des États Américains (OEA)  
Commission Interaméricaine de Lutte Contre L'abus des Drogues

1889 F Street N.W.  
Washington, D.C., 20006  
[www.cicad.oas.org](http://www.cicad.oas.org)

